



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

DELIBERATION N°2025-15

OBJET

- POLITIQUE TARIFAIRE 2025/2026 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
DATE DE CONVOCAION Le 12 mai 2025	BIR Cécile - titulaire		×	
	FETIVEAU Yannick - suppléant		×	
	COUE Julien		×	
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	×		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 14	GERMAIN THOMAS Patrick		×	
	GIRARDOT-MOITIE Chloé - titulaire	×		
	OUAERT Nicolas - suppléant	×		
	JANSEN Louise – titulaire	×		
PRESENTS 8	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	×		
	LE MOULLEC Catherine	×		
	MARTINEAU David – titulaire			×
	BESSIERE Ugo - suppléant			×
REPRESENTES 3	PARAGOT Agnès – titulaire	×		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	×		
	PLOTEAU Annie – titulaire	×		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant	×		
VOTANTS M	POIROUT Dominique – titulaire	×		
	BIGEARD Myriam - suppléante	×		
	SALLE Fanny – titulaire	×		
	ALEMANY Jérôme - suppléant	×		
	SEASSAU Aymeric – titulaire			×
	BOURDON Émilie - suppléante			×
	THEBAULT Alexandre – titulaire			×
	LEROY Isabelle - suppléante			×



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-015

OBJET

- POLITIQUE TARIFAIRE 2025/2026 •

Exposé des motifs

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vote

Il est proposé au conseil d'administration de valider la nouvelle grille tarifaire pour la saison 25/26 après correction en particulier des tarifs pratiqués pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_14-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DECIDENT

Article 1 :

D'approuver la grille tarifaire pour la saison 2025/2026 ainsi que les règles et critères exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs 2025/2025,

D'approuver, en sus de la grille tarifaire propre à l'établissement, l'utilisation des tarifs pratiqués par les salles partenaires de l'agglomération dans le cadre des coréalizations de spectacle,

De déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire pour la saison 2025/2026.

À :

~~L'unanimité~~

10...vote « POUR »

5...vote « CONTRE »

1...« ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 21/05/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_14-DE